

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2023/23-CF
février 2023

AUX: Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations sur les recommandations pour une limite maximale pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer y compris le plan d'échantillonnage associé**

DATE LIMITE: 30 mars 2023

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter au document CX/CF 23/16/8¹.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations générales et spécifiques sur les recommandations décrites au paragraphe 7 du document CX/CF 23/16/8, c'est-à-dire:
 - i. Les pays membres doivent soumettre au GEMS/Aliments des données sur l'occurrence des aflatoxines dans les arachides après la mise en œuvre du *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines* (CXC 55-2004) pour les années 2019 et suivantes, si elles n'ont pas encore été soumises, afin de permettre à l'administrateur du GEMS/Aliments de l'OMS de fournir des données séparées sur l'occurrence des aflatoxines dans les arachides par pays/région géographique.
 - ii. L'Inde soumettra à nouveau les 8 802 données d'occurrence des AFT dans les arachides prêtes à consommer au GEMS/Aliments en unité µg/kg au lieu de mg/kg;
 - iii. Les membres doivent réexaminer les 102 points de données liés à la limite de détection (LOD) inférieurs à 4 µg/kg.
 - iv. Le GTE présentera un document lors du CCCF17 (2024) en tenant compte des données séparées sur l'occurrence des AFT dans les arachides prêtes à consommer par pays/région géographique fournies par l'administrateur GEMS/Aliments de l'OMS.
 - v. Autres observations, le cas échéant
(*c'est-à-dire toutes autres observations non prises en compte dans les points i-iv*).
3. Les recommandations sont chargées sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>. Les observations fournies par le système OCS doivent suivre les orientations fournies aux paragraphes 5 à 9.
4. Les membres et observateurs du Codex sont encouragés à présenter des observations en réponse à la présente lettre circulaire² afin de faciliter l'examen des recommandations lors de la prochaine session du CCCF.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
6. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=16>

² <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee-detail/related-circular-letters/fr/?committee=CCCF>

7. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les questions fréquentes de l'OCS (FAQs)³.
8. D'autres ressources de l'OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct, sont également disponibles sur le site du Codex⁴.
9. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

³ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁴ <http://www.fao.org/fao-whocodexalimentarius/resources/ocs/fr/>